



Paris, le 08/06/2021

N° 2021-0271310 DGM/CIV

A/S : ENVOI ET ACCUEIL DES VOLONTAIRES – 15^E NOTE D'INFORMATION

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d'accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l'étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire.

A compter du 9 juin, ces critères sont associés à une stratégie de réouverture des frontières, qui concerne en priorité les personnes vaccinées. Cette stratégie concerne l'ensemble des citoyens français et s'applique donc à l'ensemble des volontaires, tous programmes confondus. Une nouvelle classification de pays est à prendre en compte dans le cadre de cette stratégie (détails dans la note).

Pour les personnes non-vaccinées, le protocole habituel est toujours appliqué pour les volontaires de solidarité internationale (VSI) et les volontaires de service civique (VSC), sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions. Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM/CIV et les ambassades. Elles sont mises à jour tous les quinze jours pour les pays ouverts, et dès que nécessaire pour les pays fermés.

Pour les personnes non-vaccinées, notamment pour les pays dits « oranges », dans le cadre du régime des motifs impérieux s'appliquant aux sorties du territoire français: **la mission de volontariat en envoi est considérée comme un motif impérieux. Elle est assimilée à un motif professionnel impérieux (mission indispensable à la poursuite d'une activité économique).**

Les volontaires devront se munir de l'attestation correspondant à leur situation (attestations différentes en fonction de chaque situation) : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

1. Envoi de volontaires dans les Etats membres de l'Union européenne

1.1. Pour les personnes vaccinées : les pays de l'Union Européenne sont considérés comme pays « verts », permettant le départ.

1.2. Pour les personnes non-vaccinées :

- Le déploiement de volontaires n'est possible que si les volontaires disposent :
 - d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays ;
 - d'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

2. Envoi de volontaires hors Union Européenne

2.1. Pour les personnes vaccinées : ces personnes bénéficient dès le 9 juin, des nouveaux critères associés à la stratégie de réouverture des frontières. Les volontaires vaccinés peuvent se rendre dans les pays « verts » et « orange ». En revanche, les pays « rouges » (Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Turquie, Uruguay) restent fermés à l'envoi de volontaires même vaccinés.

2.2. Pour les personnes non vaccinées :

a/ Pays fermés aux envois :

Des critères (situation de l'épidémie, conditions d'entrée et de séjour, environnement médical local) ont été définis afin de déterminer une liste de pays de vigilance, où la situation épidémique demeure inquiétante et pour lesquels la consigne de report des déploiements de volontaires est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Cette liste inclut notamment les pays mentionnés dans l'arrêté du 10 juillet 2020 modifié par arrêté du 2 juin 2021, identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042106459>).

Cette liste comprend (les pays ajoutés sont soulignés):

- Sur la base du critère 1 : Afrique du Sud, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Bahreïn, Biélorussie, Bolivie, Brésil, Cap Vert, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Guyana, Iran, Inde, Koweït, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Oman, Paraguay, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni, Seychelles, Sri Lanka, Suriname, Timor Oriental, Turquie, Uruguay.
- sur la base du critère 3 : Botswana, Honduras.

Il convient d'ajouter également à ces listes la Chine, les Philippines (travel ban) et le Maroc (liaisons aériennes fermées jusqu'au 15 juin – date de reprise potentielle des échanges).

Le travel ban des Philippines est maintenu jusqu'au 31 mai, et potentiellement reconductible. Il s'applique aux VSI qui n'avaient pas engagé de démarches de visa ces derniers mois.

Cette liste ne comprend plus : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Djibouti, Etats-Unis, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kosovo, Liban, Libye, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Porto Rico, Qatar, Serbie, Ukraine.

b/ Dérogations

Il sera possible à titre dérogatoire, au cas par cas, d'affecter des VSI (les VSC et autres dispositifs de volontariat ne sont pas concernés à ce stade), dont les départs ne peuvent être reportés, dans les capitales et les grands centres économiques des pays suivants figurant sur la liste de vigilance : Bahamas, Canada, Emirats Arabes Unis, Koweït, Mongolie, Oman, Pérou.

La dérogation est conditionnée par la mise en place par le MEAE et les associations d'envoi de mesures d'accompagnement et de suivi renforcées :

- obligation de démontrer, au cas par cas, que le report de la mission du VSI est impossible : les associations souhaitant planifier une mission au titre de la dérogation justifient le déploiement auprès du MEAE, par l'intermédiaire du FONJEP, gestionnaire du dispositif ;

- vérification par le FONJEP et le MEAE, avant le départ, des conditions d'accueil et de travail (documents transmis par l'association en même temps que la demande de dérogation) ;
- information des VSI par les organisations d'envoi, lors des formations au départ, sur les conditions sanitaires du pays d'affectation et les précautions à prendre ;
- généralisation du télétravail pour les activités qui peuvent être effectuées à distance ;
- mise en place d'un suivi renforcé sur place et envoi de comptes rendus réguliers sur l'effectivité des mesures mises en place par les associations agréées et les structures d'accueil.

En cas de dégradation subite et forte de la situation d'un pays notamment du fait de variants, ou d'une nette amélioration de la situation, le ministère informera sans délai les associations concernées de la suspension ou de la reprise des affectations.

c/ Pays ouverts aux envois :

Dans un dialogue constant avec les ambassades, la DGM/CIV a déterminé une liste de pays ouverts pour la reprise des envois. Certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, concernant la situation sanitaire dans les différents territoires du pays concernés.

Attention, la qualification d'un pays comme « ouvert » ou « ouvert avec validation » ne se substitue pas aux consignes sécuritaires des ambassades et du CDCS ; il est donc demandé aux associations d'entrer en contact avec les ambassades concernées avant les départs de volontaires à ce sujet. Il est par ailleurs rappelé que les volontaires doivent s'enregistrer auprès du consulat.

Pour les pays ouverts (en bleu clair), le déploiement de volontaires est à nouveau possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays), ainsi qu'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

Pour les pays « ouverts avec validation » (nécessitant une demande de validation en amont – en bleu foncé), les demandes devront être adressées aux organisations en charge de la gestion du dispositif de volontariat concerné (Fonjep, Agence du service civique, Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports,...).

De même, certains pays ont maintenu des conditions d'entrée restrictives, ou certains flux aériens n'ont pas repris sur la base d'un trafic normal. Le MEAE recommande aux associations d'envoi une vigilance et une bonne anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les volontaires pour accéder à leur terrain de mission.

Dans le cadre d'un confinement, les déplacements de volontaires sont considérés comme des déplacements professionnels, et donc admis dans les exceptions de déplacement hors Europe. Il est recommandé aux associations de fournir une attestation de déplacement « employeur » aux volontaires, ainsi qu'un document attestant de leur mission, pour se rendre à l'aéroport. Par ailleurs, le volontaire doit avoir effectué un test dont le résultat est négatif, dans les 72h précédant son départ.

Les pays passés sur la liste des pays fermés ont été retirés du tableau ci-dessous.

Pays	Statut	Commentaires
Algérie	Ouvert	
Albanie	Ouvert	
Angola	Ouvert	<p>Le déploiement de VSI à Luanda et en province est favorable sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les autorisations nécessaires d'entrée et de séjour en Angola et de sortie du cordon sanitaire de Luanda ; • respect des règles de quarantaine et de tests à l'arrivée en Angola ; • privilégier les actions humanitaires qui évitent les contacts physiques avec la population (les informations transmises par l'OMS à ce poste font état d'un niveau élevé de contamination des personnels de santé, dont 19 sont décédés parmi les 348 officiellement enregistrés en Angola) ; • disposer d'une couverture médicale adaptée ; • maintenir un contact régulier avec l'ambassade pour évaluer la situation.
Arménie	Ouvert	
Australie	Ouvert	
Azerbaïdjan	Ouvert	
Bénin	Ouvert avec validation (Vigilance : le zonage sanitaire a changé)	<p>6 mois minimum de présence terrain et chaque organisation d'envoi ou d'accueil doit contacter France Volontaires Bénin pour présenter le protocole sanitaire (formation, mesures prises avec le partenaire) en amont et prévenir de l'arrivée des volontaires</p>
Bosnie-Herzégovine	Ouvert	
Burkina-Faso	Ouvert (Seulement à Ougadougou et Bobo Dioulasso)	
Burundi	Ouvert avec validation	Le contexte sanitaire reste très incertain ce qui justifie la

nécessité de valider les missions en amont	
Cambodge	Ouvert
<p>Conditions d'entrée très strictes : toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ambassade de France à Phnom Penh</p> <p>La situation se dégrade au Cameroun avec une hausse notable de cas COVID et de décès depuis février 2021.</p> <p>Outre les mesures déjà en vigueur depuis un an : test PCR pour voyages internationaux, rassemblement limités à 50 pers, gestes barrières ... le gouvernement a pris de nouvelles mesures de prévention (rappel des règles peu respectées, interdiction des manifestations festives, limitation participants cultes).</p>	
Comores	Ouvert
Congo-Brazzaville	Ouvert
Corée du Sud	Ouvert
Côte d'Ivoire	Ouvert
Cuba	Ouvert
Djibouti	Ouvert
Egypte	Ouvert
Equateur	Ouvert
Etats-Unis	Ouvert
Ouvert avec validation	
Ethiopie	Ouvert
Fidji	Ouvert
Ghana	Ouvert
Guatémala	Ouvert
Guinée Bissao	Ouvert
<p>Les volontaires doivent être informés qu'il n'existe aucune structure de santé / soins aux normes européennes, ni service d'urgence : se reporter au site des Conseils aux voyageurs.</p>	
Guinée Conakry	Ouvert

Hong Kong	Ouvert	
Ile Salomon	Ouvert	
Indonésie	Ouvert	
Israël/Territoires palestiniens	Ouvert	Si la situation sanitaire permet une reprise des missions, il est cependant impératif de consulter le site des conseils aux voyageurs, compte-tenu du contexte sécuritaire.
Jamaïque	Ouvert	
Jordanie	Ouvert	
Kenya	Ouvert	
Kirghizistan	Ouvert	
Kosovo	Ouvert	
Laos	Ouvert avec validation	
Liban	Ouvert	
Libéria	Ouvert	
Libye	Ouvert	
Macédoine du Nord	Ouvert	
Madagascar	Ouvert	La situation sanitaire, extrêmement préoccupante, pourrait conduire à une fermeture du pays aux missions de volontariat.
Malawi	Ouvert	Le suivi du Malawi a été transféré à l'ambassade à Pretoria, depuis le 01/10/2020.
Mali	Ouvert	Les missions sont toujours circonscrites à Bamako et soumises à validation de l'ambassade, sur la base d'un protocole de sécurité.
Maurice	Reprise partielle pour les volontaires devant terminer leur mission	En raison des négociations en cours pour débloquer la possibilité d'obtention de visas pour les volontaires Français, seules les missions interrompues pourront reprendre pour l'instant.
Mauritanie	Ouvert	
Mexique	Ouvert avec validation	Le zonage des régions ouvertes ou fermées, selon les

Recommandations des autorités mexicaines, est mis à jour régulièrement sur le site de l'ambassade de France.	
Moldavie	Ouvert
Monténégro	Ouvert
Mozambique	Ouvert
Niger	Ouvert
Nigeria	Ouvert
Ouganda	Ouvert
Porto Rico	Ouvert
Qatar	Ouvert
RDC	Ouvert
République Dominicaine	Ouvert
Rodrigues	Ouvert
Rwanda	Ouvert
Saint-Vincent	Ouvert
Saint-Kitts et Nevis	Ouvert
Sao Tome	Ouvert
Sénégal	Ouvert
Serbie	Ouvert
Sierra-Leone	Ouvert
Taiwan	Ouvert
Tanzanie	Ouvert
Tchad	Ouvert
Thaïlande	Ouvert
<p>Conditions d'entrée très complexes : la fiche Conseils aux voyageurs a été mise à jour.</p>	

Mission circonscrites à Niamey, sur la base d'une validation de l'ambassade des protocoles de sécurité
 Les associations doivent rester vigilantes concernant le zonage sécuritaire.

Il est important de prévenir les volontaires que la situation sanitaire n'est pas stabilisée et reste très évolutive, avec des limitations de déplacements à prévoir.

Conditions d'entrée très complexes : la fiche Conseils aux voyageurs a été mise à jour.

Togo	Ouvert	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvert pour toutes les zones jaunes - Les associations devront impérativement informer en amont le poste pour toute mission en zone jaune à proximité de la zone orange/rouge, ainsi que dans la région des Savanes
Tonga	Ouvert	
Tunisie	Ouvert	
Trinité et Tobago	Ouvert avec validation	Une validation des missions en amont est nécessaire
Ukraine	Ouvert	
Vietnam	Ouvert	<p>Conditions d'entrée très complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les vols en direction du Vietnam sont limités et plus coûteux, ce qui impose une charge financière importante pour les volontaires ou, dans le cas des VSI, pour leur structure d'accueil ; - Les délais de délivrance ou de renouvellement des visas sont rallongés et la fermeture des frontières rend impossible le recours au "visa-run" (sortie du territoire tous les trois mois pour renouveler le visa dans un pays voisin) ; - Les procédures d'entrée pour les étrangers se sont complexifiées et nécessitent de nombreuses démarches - Le coût de la quarantaine obligatoire sur place doit être pris en charge par la structure d'accueil, alors que la plupart d'entre elles ont une situation financière précaire et ne sont pas en mesure de supporter ces dépenses.
Zambie	Ouvert avec validation	
Zimbabwe	Ouvert	Les associations devront signaler en amont leurs missions à l'ambassade.

d/ Pays n'étant ni dans la liste des pays « fermés », ni dans la liste des pays « ouverts »

Pour les pays n'étant dans aucune de ces 2 listes, l'envoi est suspendu. Des échanges ont actuellement lieu avec les ambassades de France situées dans les pays concernés.

Il est demandé de suspendre les envois concernant les pays étant passés du statut « ouvert » à « fermé ». Il n'est toutefois, à ce stade, pas préconisé de faire revenir en France les volontaires déjà arrivés dans le pays d'accueil, même si ce dernier est passé en statut « fermé ».

3/ Accueil de volontaires en France

Trois réglementations différentes se cumulent :

- 1/ Le régime de circulation : dans certains cas, il est nécessaire de pouvoir justifier d'un motif impérieux pour venir en France, or les missions de volontariat n'en font pas partie.

Le tableau ci-dessous résume les informations applicables aux volontaires dans le cadre de la stratégie de réouverture des frontières, répondant à la question : la circulation est-elle possible vers la France ?

	Volontaire vacciné	Volontaire non vacciné
En provenance d'un pays vert : <i>Espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour</i>	OUI	OUI
En provenance d'un pays orange : <i>tous les pays, hors pays « verts » et « rouges »</i>	OUI	NON <i>Un motif impérieux est nécessaire pour voyager, or les missions de volontariat n'en font pas partie.</i>
En provenance d'un pays rouge : <i>Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Turquie, Uruguay.</i>	NON <i>Un motif impérieux est nécessaire pour voyager, or les missions de volontariat n'en font pas partie.</i>	NON <i>Un motif impérieux est nécessaire pour voyager, or les missions de volontariat n'en font pas partie.</i>

•

- 2/ Les mesures de contrôle sanitaire : tests exigés à l'embarquement et/ou à l'arrivée, mesures de quarantaine, etc. Ces mesures sont différentes en fonction du pays d'origine du voyageur et peuvent conditionner le départ du volontaire vers la France (test PCR exigé négatif même si le volontaire est vacciné). Ces mesures sont résumées dans la stratégie de réouverture des frontières et détaillées sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>
- 3/ Les règles habituelles régissant le droit au séjour : tous les voyageurs étrangers doivent présenter à la frontière un passeport en cours de validité accompagné des documents requis selon leur projet de séjour. La délivrance des visas aux volontaires par les consulats est possible, elle continue à se réaliser en fonction des capacités de chaque consulat, au regard des conditions sanitaires locales.

•

Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :
Claire Chane-Ching : claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr et Mehdi Achour :
mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr.


ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN

